
PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2018

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUR Dominique, ROUILLARD François, FORMET Thierry, SOUMILLON Gilles, QUEVAUVILLIERS Louis, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Eric, MICHEL Géraldine, BLEYAERT Joseph, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Jackie, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, DUMEIGE Yannick, BON Linda, HENQUENET Xavier, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, VAN OOTEGHEM Clarisse, MOYENS Jean-Pierre, LACHEREZ Guy, de MONCLIN Arnaud, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BOUDERNEL Gilles, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Roger, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, LOUWARD Annie, VASSEUR Dany, VAQUER Florence, FROIDURE James, SINOQUET Céline, DEMAREST Vincent, DOINEL Richard, LAROCHE Denis, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, DANCOURT Daniel, QUILLEN T Jean-Claude, SAELENS Willy, MANACH Sylvain, DUMONT Marielle, LECLERE Jean-Claude, PERONNE Michèle, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LEDAIN Rose-Marie, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, DEWAELE Marc, de l'EPINE Audouin, SNAUWAERT Jean-Marie, LABESSE Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, GANDON Jean-Claude, CAUX Gaël, GLORIEUX Gérard, ESCARD Marie-Elisabeth, AVET Hubert, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, GERAUX Christophe, PERIMONY Yves, COSETTE Jean-Paul, WATTEZ Aubert, TURLOT Jean-Marie, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, LOMBAREY Michèle, VILTARD Vincent, BAZIN Jacques, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, BAUDEN Jean-Philippe, DESMAREST Gérard, LEROY Loïc, DELHOMELLE Béatrice, MAGNIER Patrick, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, PORTOIS Nicolas, MEERSCHMAN Guy, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, ROSAN Yves, LAMOTTE Bernard, FENELON Catherine.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : PRAT Philippe (suppléant de DALLERY Philippe), BEAUCOURT Benoît (suppléant de de CALONNE Roland), LECUYER Jean-Claude (suppléant de BIGNON Jean-Paul), DELVA Christian (suppléant de LOUART Usmée), FERTEL Jean-Jacques (suppléant de BOSREDON Philippe), POUSSIN Jean-Pierre (suppléant de COCQ Philippe), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).

Délégué titulaire ayant donné pouvoir : LENEL Marcel (pouvoir à BAILLEUR Dominique), DUTTIRE Philippe (pouvoir à BODEREAU Etienne), PERONNE Michèle (pouvoir de MATHON Christine), CALIPPE Alain (pouvoir à LENGLET Xavier).

Étaient absents ou excusés : VAUDET Déborah, CORNIQUET Jean-François, LESUR Alain, CELISSE Gérard, BOULENGER Annie, CHOPIN Jean-Pierre, FURGEROT Christian, GUILBERT Joël, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, GOETHALS Eddy, MORARD Jérémie, JANDOS Rodolphe, LESENNE Alain, DOINEL Michel, de BEAUFORT Jean, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, MAGNIER Dominique, MARSEILLE Frédéric, MARIAGE Bruno.

Secrétaire de séance : BLAMPOIX Christophe.

La séance est ouverte par Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des « finances ». Elle explique que le président DESFOSSÉS assiste actuellement à une réunion importante avec l'inspecteur d'académie au sujet de la fermeture de classes et arrivera avec un peu de retard.

La Présidente remercie la commune d'Hornoy-le-Bourg pour son accueil. Elle indique que la présente séance est enregistrée. Elle invite chaque personne prenant la parole en séance à donner son nom et le nom de la commune qu'elle représente. Chaque personne quittant la séance est priée de signaler son départ, de rendre son boîtier de vote électronique, ou de le remettre à son suppléant s'il est présent, et de signer les documents nécessaires.

Elle demande si une personne est candidate pour être secrétaire de séance.

Monsieur BLAMPOIX Christophe, commune de Nesle-L'Hôpital, fait part de sa candidature.

Il est proposé de procéder à un test du système de vote électronique.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, indique que sa commune est profondément attristée par le décès d'un de ses conseillers municipaux.

De plus, un arrêté préfectoral demande aux communes de Poix-de-Picardie et de Beaucamps-le-Vieux de se séparer d'un délégué chacune au 1^{er} janvier, une demande en lien avec l'arrivée de la commune d'Allery dans la CC2SO. Par un courrier envoyé au président du Conseil communautaire et au préfet, elle demande de repousser cette décision jusqu'au terme du mandat de ces délégués. Cette demande a été relayée en réunion de bureau et le Président de la CC2SO a envoyé un courrier dans ce sens au préfet.

Afin que la présente réunion ne soit pas invalidée, l'application de cet arrêté ainsi qu'une motion spécifique ont été votées lors des conseils municipaux des deux communes concernées. Mais depuis, elle a appris du Directeur Général des Services qu'il était possible de sursoir à cet arrêté jusqu'au mois de mars. Elle déplore cette situation ainsi que la communication tardive des informations car les deux conseils municipaux ont été réactifs. Elle espère que les deux délégués pourront terminer leur mandat et elle ne comprend pas pourquoi l'arrivée de la commune d'Allery au sein de la CC2SO devrait amputer le Conseil communautaire de deux délégués.

La Présidente confirme que le bureau a unanimement soutenu la démarche de Madame DELAIRE. Le courrier envoyé le 7 février 2018 par Monsieur DESFOSSÉS n'a pas encore reçu de réponse.

La Présidente propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Extension du périmètre de ramassage de Trinival.
- Création d'emplois.

En l'absence de question ou remarque, elle propose de voter sur ces ajouts.

Le Conseil Communautaire par 117 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (AVET Hubert, POUSSIN Jean-Pierre, HETROY Maxime), AUTORISE l'ajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour de la séance.

1. INFORMATIONS DU BUREAU

1.1. Attribution subvention OPAH

La Présidente indique qu'une subvention à hauteur de 2 500 € a été attribuée par le bureau du 29 janvier 2018 à un foyer du territoire dans le cadre de l'OPAH. Le Bureau s'est exprimé favorablement à la majorité (1 voix contre et 1 abstention).

1.2. Demandes de subventions

La Présidente indique que les subventions ci-dessous ont été sollicitées auprès du Département, de la Région et de l'État :

- **Construction d'une école maternelle et d'une cantine à Oisemont – coût TTC / 3 322 800 €**
 - DETR - tranche 2 : 280 000 €
 - Conseil Départemental - tranche 2 : 692 250 € soit 25 % de 2 769 000 HT avec VRD
 - Région : 362 500 € soit 30 % de 1 208 333 € HT.
- **Restructuration du gymnase communautaire de Oisemont – coût TTC / 200 000 €**
 - Conseil Départemental : 41 667 € soit 25 %
 - Région : 50 000 € soit 30 % du HT
- **Travaux de chauffage et de sécurisation dans les écoles – coût TTC / 456 000 €**

- Conseil Départemental : 95 000 € soit 25 % du HT
- **Création d'un périscolaire à Le-Bosquel – coût TTC / 132 000 €**
 - Conseil Départemental : 8 800 € soit 8 % du HT
 - Région : 33 000 € soit 30 % du HT
- **Achat de 2 véhicules 9 places pour l'extension du TAD – coût HT / 69 000 €**
 - Région : 20 700 € soit 30 % du HT
- **Création d'un golf miniature contigu au centre aquatique – coût HT / 179 390 €**
 - Région : 53 817 € soit 30 % du HT

Isabelle de WAZIERS indique que les subventions habituelles liées à l'assainissement non collectif seront demandées aux Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie.

2. DIRECTION

2.1. Installation des deux délégués titulaires pour la commune d'Allery

La Présidente indique que les délégués sont invités à procéder à l'installation de Monsieur LAMOTTE Bernard et de Madame FENELON Catherine, délégués titulaires pour la commune d'ALLERY. Comme l'a expliqué Madame DELAIRE Rose-France, le préfet a demandé que 2 délégués soient exclus du Conseil communautaire, ce qui a poussé le Bureau à envoyer un courrier à M. le Préfet lui demandant de revenir sur sa décision, courrier qui n'a pas encore reçu de réponse. Madame Delaire expose que son Conseil Municipal a procédé au retrait de Monsieur D'HAILLECOURT Bernard. Monsieur THIVERNY précise que pour la commune de Beaucamps-le-Vieux, c'est Monsieur IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques.

2.2. Installation d'un nouveau délégué communautaire suppléant

La Présidente indique que les délégués sont invités à procéder à l'installation de Monsieur MORELLE Dominique, délégué suppléant désigné par la commune de SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE suite à la démission de Madame VASSEUR Céline.

2.3. Modification du délégué suppléant de la commune de Cannessières

La Présidente rappelle qu'il avait été proposé d'installer Madame DENIZOT comme déléguée suppléante de la commune de Cannessières, mais le Préfet a informé la CC2SO que la désignation des suppléants devait respecter l'ordre du tableau. En conséquence, Monsieur DEVAUX René doit assurer la fonction de suppléant.

Xavier HENQUENET, maire de Cannessières explique que son premier adjoint est décédé et qu'après avoir contacté la Préfecture il se trouve qu'il existe un vide juridique. En effet, le deuxième adjoint de la commune ne souhaite pas assister aux réunions du Conseil communautaire, et le troisième adjoint n'est pas intéressé. C'est la raison pour laquelle Madame DENIZOT s'est montrée disponible.

La Présidente explique qu'un courrier formel de démission est nécessaire avant de pouvoir installer Madame DENIZOT.

Xavier HENQUENET répond que cela sera fait.

2.4. Approbation du compte rendu du 30 novembre 2017

La Présidente propose au Conseil communautaire de se prononcer sur le compte rendu du Conseil communautaire de la CC2SO du 30 novembre 2017.

En l'absence de question ou remarque, elle propose de voter sur ce point.

Le Conseil Communautaire par 106 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (PERIMONY Yves, LAMOTTE Bernard, FENELON Catherine) et 14 non-participations au vote, approuve le compte-rendu du Conseil Communautaire de la CC2SO du 30 novembre 2017.

Gérard DESMAREST, commune de Sainte-Segrée, observe que la réunion du 30 novembre 2017 s'était tenue voici 11 semaines et que le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2017 n'est toujours pas disponible. Il réitère sa demande de recevoir les comptes rendus du Conseil communautaire plus rapidement et il constate que malgré ses remarques la situation n'a pas changé. Conscient du fait qu'il n'existe pas de délai légal, il estime néanmoins qu'un délai de 3 semaines lui semble correct.

Isabelle de WAZIERS confirme que le compte rendu du 18 décembre 2018 n'est pas encore finalisé. Elle explique que depuis la fin de l'année les réunions sont très nombreuses, notamment en raison de l'élaboration des budgets. Elle assure que les services de la CC2SO font leur possible pour réduire les délais.

2.5. Approbation du compte rendu du 18 décembre 2017

Ce point est reporté.

3. BUDGET / FINANCES

3.1. Débat d'Orientations Budgétaires 2018

La Présidente indique que les délégués communautaires ont reçu le projet de débat d'orientations budgétaires 2018 présenté en bureau du 29 janvier dernier, lequel a reçu un avis favorable unanime. Elle rappelle que ce débat n'est pas obligatoire compte tenu du fait que la CC2SO ne comprend pas de commune comptant plus de 3 500 habitants, elle estime néanmoins que ce débat est intéressant car il permet aux délégués de découvrir les grandes orientations budgétaires de l'année 2018. Elle présente donc en séance un document reprenant les principaux points de ce débat d'orientations budgétaires.

Elle indique que, selon les termes de la loi de finances de 2018, les dotations de la DGF s'élèveront à 27,05 milliards d'euros, soit une baisse de 12,3 % par rapport à l'année 2017. Cette diminution sera portée essentiellement par la région qui bénéficiera en contrepartie du versement d'une part de la CSG ou de la TVA. La CC2SO a reçu cette année 559 829 euros, au lieu des 604 830 euros auxquels elle avait droit en raison de la prise de compétence scolaire, car certaines communes n'ont pas diminué leur fiscalité après la prise de compétence scolaire par CC2SO.

La Présidente indique que les collectivités locales ne représentent que 9,3 % de la dépense publique. Le gouvernement précédent avait demandé aux administrations publiques 11 milliards d'euros d'économies et il leur est demandé cette année une réduction de 15 milliards d'euros, dont 3 milliards d'euros pour les collectivités locales, 5 milliards d'euros pour la Sécurité sociale et 7 milliards d'euros pour l'État. Si la CC2SO s'engage à maîtriser les dépenses de fonctionnement et à encadrer les taux d'endettement, il est possible qu'elle n'ait pas besoin de contribuer à cette réduction de la dépense publique.

La dotation de soutien à l'investissement local s'élèvera en 2018 à 665 millions d'euros, soit une baisse de 18 % par rapport à 2017. Cette dotation est divisée en trois catégories :

- 570 millions d'euros pour les grandes priorités d'investissement (transition énergétique, bâtiments scolaires)
- 45 millions d'euros pour les contrats de ruralité
- 50 millions d'euros au titre du fonds de modernisation, conditionnés à la signature d'un contrat avec le préfet de région.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales reste inchangé en 2018. Son principe est le suivant : les communes et communautés de communes les plus riches donnent aux moins riches.

Elle explique que le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables sur 3 ans dépend de leur revenu fiscal de référence. Par conséquent, un abattement de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020 est prévu. Le taux de référence resterait la taxe d'habitation de 2017, incluant la taxe d'équipement et la taxe GEMAPI, ce qui risque de poser des problèmes étant donné que chaque année les bases et les revenus des communes augmentent. La communauté de communes, elle, pourra actualiser le taux de référence car elle a opté pour un lissage des taux.

Le produit fiscal de 2017 estimé à 10,9 millions d'euros s'est élevé en réalité à 11,2 millions d'euros. De plus, la CC2SO a perçu 361 000 euros de fiscalité éolienne correspondant à des rôles supplémentaires pour les années antérieures et concernant la seule ex-CCSOA.

Pour ce qui est de la CVAE une réforme avait envisagé de répartir le produit de cette cotisation pour les enseignes nationales à l'ensemble des antennes de ces sociétés en fonction de leur localisation sur le territoire. Cette réforme a été abandonnée et ces conséquences ne sont pas encore évaluées. En 2017, la CC2SO avait perçu 339 575 euros de CVAE.

L'Agence de l'eau va contribuer à hauteur de 240 à 260 millions d'euros au budget de l'Agence française pour la biodiversité et versera 30 à 37 millions d'euros à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Ces dispositions font dire à la Présidente qu'elle s'inquiète pour la rénovation des assainissements non collectifs dont les aides pourraient diminuer.

En 2016, la France comptait 459 000 emplois aidés, seuls 320 000 avaient été budgétés en 2017 et, en 2018, 200 000 seront financés et se nommeront Parcours Emploi Compétence (PEC). De plus, les employeurs seront tenus d'encadrer ces personnes et leur faire faire des formations. Par ailleurs, le taux de participation de l'État passe de 70 à 50 %. La CC2SO emploie 50 personnes en contrat aidé et, en 2017, sur les 16 renouvellements demandés, seuls 9 ont été accordés par l'État.

La Présidente présente les éléments pris en compte dans le débat d'orientation budgétaire 2018 :

- Maîtrise du budget de fonctionnement
- Reconduction des taux d'imposition avec l'évolution liée au lissage
- Recours minimal à l'emprunt
- Diminution de 1,2 % des charges à caractère général
- Évolution encadrée des charges de personnel
- Développement d'actions dans chacun des domaines de compétence de la communauté de communes
- Définition des orientations portant sur les aides aux associations

Concernant le bilan comptable provisoire de l'année 2017, elle précise que le compte administratif n'est pas finalisé. Elle précise que la compétence scolaire de la CCSOA a été prise au 1^{er} septembre 2016, ce qui explique la progression de certaines dépenses liées au fait qu'en 2017 cette compétence s'est exercée sur une année pleine.

Concernant les dépenses de fonctionnement de la CC2SO en 2017, les charges à caractère général ont été moins élevées que prévu au budget, tout comme les charges de personnel et les charges diverses.

Concernant les recettes de fonctionnement, celles liées aux produits de service ne sont pas finalisées, celles liées aux impôts sont conformes à la prévision et les dotations sont plus élevées que prévu, la Communauté de Communes ayant eu notification de financement postérieurement au vote du budget.

Concernant les dépenses d'investissement, toutes les opérations prévues n'ont pas été réalisées, en particulier sur l'école et le gymnase de Oisemont et sur la crèche d'Airaines ; les dépenses liées aux emprunts sont conformes aux prévisions. Les dépenses d'investissement concernent également les immobilisations incorporelles, corporelles, les opérations en cours et les opérations sous mandat (remboursées par les communes).

Concernant les recettes d'investissement, celles liées au FCTVA n'ont pas été reçues en totalité (en raison de la non-réalisation de certaines dépenses) et les subventions sont inférieures à la prévision (en raison de la non-réalisation de toutes les dépenses d'investissement prévues).

La Présidente souligne que la CC2SO n'a pas sollicité d'emprunt au cours de l'exercice écoulé. Par ailleurs, la ligne de trésorerie n'a pas été mobilisée, et ce sans pour autant avoir obtenu le versement de la TVA liée au centre aquatique. Sur ce dernier point, une action est en cours auprès de la DGFIP, étayée par la jurisprudence existant en la matière.

En matière d'endettement, l'annuité de la dette diminuera fortement entre 2019 et 2020 avant de s'éteindre en 2042.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, souhaite que la pénalité causée par les communes n'ayant pas modifié leur fiscalité en lien avec la compétence scolaire ne se reproduise pas. Il rappelle que la CC2SO réunit un grand nombre de communes qui doivent s'accorder entre elles. La pénalité infligée à l'ensemble des communes de la CC2SO à cause d'une minorité d'entre elles est difficile à accepter.

Yannick DUMEIGE, commune de Bussy-les-Poix, demande comment seront distribués les fonds de la taxe d'habitation.

La Présidente répond que la part communale sera versée à la commune et que la part intercommunale sera versée à la Communauté de communes.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, observe que le tableau affichant zéro emprunt pendant 25 ans n'est pas réaliste.

La Présidente répond que cet élément doit figurer dans un DOB, mais elle admet que ce tableau présente une situation à un moment donné.

Elle présente le tableau suivant :

Informations financières ratios	2016	Prévisionnel 2017
Dépenses réelles de fonctionnement / population	482,65 €	507,98 €
Produits des impositions directes / population	316,85 €	320,22 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	539,62 €	551,18 €
Encours de la dette / population	29,24 €	34,49 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	49,04%	56,92%

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	5,42%	6,26%
--	-------	-------

La Présidente explique que la progression de l'encours de la dette est liée au paiement de la première annuité de l'emprunt de la piscine. La progression des dépenses de fonctionnement est surveillée de près.

Elle indique que l'augmentation de la masse salariale est liée à la prise de compétence du scolaire par la CC2SO. Le coût de la masse salariale était attendu à 7,49 millions d'euros et s'établit à 7,46 millions d'euros dans le compte provisoire (les charges patronales étaient attendues à 3,52 millions d'euros et s'élèvent à 3,41 millions d'euros dans le compte provisoire).

Le nombre de jours d'arrêt de travail par an est supérieur à 15 000 pour 676 agents, ce qui pose un très gros problème. Le rétablissement du jour de carence et l'amélioration des conditions de travail des auxiliaires de vie devrait permettre d'améliorer cette situation.

Concernant les heures supplémentaires et complémentaires, elles représentent 9 400 heures, soit 14 heures par agent sur l'année.

La population des salariés de la CC2SO est plus féminine que masculine avec une moyenne d'âge relativement jeune.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, soulève la question de la diminution du temps de travail des salariés œuvrant dans les TAP.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, répond que les services de la CC2SO sont en train de travailler sur le retour à la semaine de 4 jours et les effets que cela engendrera. À compter de la prochaine rentrée scolaire, l'accueil des loisirs de mineurs sera organisé les mercredis, ce qui nécessitera la présence de personnel d'encadrement dont les effets n'ont pas encore été mesurés. Ces éléments seront communiqués lors du vote du budget primitif.

Chaque vice-président est invité à présenter les orientations dont il a la charge pour l'année 2018.

- ➔ Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, précise qu'il est proposé de maintenir les budgets alloués à la voirie, en fonctionnement comme en investissement, soit :
 - En fonctionnement : 1 390 000 € comprenant les charges de personnel, les enduits, les intérêts de la dette.
 - En investissement : enveloppe de travaux neufs de 1 227 000 € TTC hors conventions de mandat.

Pour le gros matériel, il conviendra d'étudier la possibilité d'acquérir :

- Une tondeuse autoportée : entre 20 000 et 22 000 € TTC
- Un plateau pour le transport des deux tondeuses autoportées (entre 5000 € et 7000 €)
- Un broyeur de branches : 18 000 € TTC,

Il souligne que les travaux neufs seront respectés si les frais d'entretien de voirie ne sont pas trop élevés. Il remercie pour leur accueil les maires auxquels il a rendu visite. À cette occasion, il a pu constater que les travaux nécessaires sur les routes étaient importants.

- ➔ Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, indique que sa commission propose de mettre en œuvre le programme de travaux suivant :

- Travaux de mise en accessibilité, anti intrusion et contrôle d'accès dans les établissements scolaire : 562 950 € (subvention FSIL accordée d'un montant de 187 378 €).
- Travaux de réfection de toitures (Poix les Petits Bois et Primevères, Oresmaux, MARPA, services techniques Oisemont) : 300 000 €

- Travaux sur les installations de chauffage (remplacement de chaudières et régulation) à Oresmaux, Quevauvillers, Quesnoy-sur-Airaines, Warlus, Molliens-Dreuil Maternelle : 120 000 €
- Travaux d'isolation phonique sur les MSP de Molliens-Dreuil et Quevauvillers, travaux effectués dans le cadre de la garantie décennale dommage-ouvrage : 100 000 €.
- Travaux suite à des sinistres : cantine Poix, Périscolaire Gauville, Cinéma Le Trianon, Gymnase Plachy-Buyon (certains de ces travaux sont effectués dans le cadre de la garantie décennale dommage-ouvrage) : 100 000 €.
- Travaux de restructuration et travaux neufs :
 - Tranche 1 et 2 de la réfection du gymnase de Oisemont : 700 000 €
 - Création d'une structure multi-accueil communautaire à Airaines : 1 950 000 €
 - Création d'un accueil périscolaire à Le-Bosquel : 120 000 €
 - Construction d'une école maternelle et d'une cantine à Oisemont : 3 000 000 € (hors VRD)
 - Archivage (montant à préciser)

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, demande à quoi sont liés les sinistres.

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, répond qu'ils sont dus à de mauvaises conceptions (travail d'architecte) ou à de mauvaises réalisations (travail d'entrepreneur du bâtiment). Par exemple, l'architecte s'est trompé de matériau d'isolation phonique, donc la garantie décennale est engagée et les assureurs prennent alors le relais.

La Présidente ajoute que les frais engagés seront supportés par la garantie décennale dommage-ouvrage.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande quand commenceront les travaux de la crèche de sa commune. Il demande en quoi le local du service technique de Oisemont concerne la CC2SO.

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, répond qu'en raison des délais impératifs (consultation des entreprises et autres) les travaux commenceront début 2019. Il indique que le local du service technique d'Oisemont est une propriété de la CC2SO.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, précise que les services techniques communautaires sont abrités dans un bâtiment appartenant à la CC2SO où des travaux sont nécessaires.

Concernant la crèche d'Airaines, il est précisé que la commission a retenu trois équipes de maîtrise d'œuvre qui ont rendu leur offre. Après analyse, une audition des trois candidats sera organisée le 21 février 2018. Une fois désigné, l'architecte devra déposer le permis de construire, consulter les entreprises puis démarrer les travaux début 2019.

Lionel NORMAND, commune de Plachy-Buyon, fait part de sa stupéfaction devant la découverte d'un problème dans le gymnase de sa commune. Il aurait aimé en être informé afin de prévenir les personnes qui l'utilisent.

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, acquiesce.

Lionel NORMAND observe que ce problème de communication était déjà survenu une première fois.

Marielle DUMONT, commune de Oisemont, demande quand les travaux du RPC commenceront.

La Présidente répond que le permis de construire a été déposé.

Thierry HEBERT ajoute que les travaux (classe et cantine) seront terminés pour la rentrée des classes de 2019.

→ Marc DEWAELE, vice-président en charge de la mobilité, indique que la commission souhaite inscrire les propositions suivantes au budget 2018 :

Véhicules :

- Report des investissements 2017 (2 autocars et 2 minibus) : 661 000 € inscrits au BP 2017
- Achat d'un « mulet » (autocar de remplacement, indispensable) : entre 80 000 et 120 000 €
- Remplacement d'un véhicule léger : entre 10 000 et 15 000 €.

Bâtiments/Matériel :

- Acquisition d'un « pont » pour l'entretien des véhicules légers : 6 000 €
- Création d'un local de stockage des pneus
- Mise en place d'une vidéosurveillance,
- Eclairage parking et signalétique au sol,
- Achat d'un bureau : 500 €
- Logiciels : logiciel de suivi des autocars (géolocalisation en vue des futurs appels d'offres de la région et de l'amélioration de l'efficacité du service de mobilité)

→ **En l'absence de Dominique MAGNIER, vice-président en charge du SPANC / EROSION / RUISSELLEMENT** qui est souffrant, Xavier DESCOUTURES, directeur général des services techniques indique que la commission SPANC propose les orientations suivantes :

- Poursuite de l'étude relative au transfert de la compétence AC qui a été évaluée à 150 000 € au maximum par l'AMEVA (subvention de 66 %).

En investissement :

Travaux :

- Programme de réhabilitation des installations d'assainissement (80 réhabilitations) : 800 000 €.

Matériel et logiciel :

- Laser : 1 000 €.
- Tablettes et logiciels pour diagnostics : environ 5 000 €.

→ Catherine D'HOINE, associée à Marc DEWAELE, présente les éléments pour le service Bien vieillir social :

a. *SAVD*

- Poursuite de la mise en œuvre du SPASAD, et des outils communs de gestion (télégestion identique entre SSIAD et SAD)
- Mise en œuvre d'actions de préventions dans le cadre du CLS
- Développement de la halte répit itinérante
- Mutualisation d'actions avec l'EPISSOS
- Poursuite du projet « tablettes numériques » et « visiteurs à domicile » ; 128 personnes aux ateliers initiation aux tablettes numériques et 48 visites à domicile par semaine.

b. *Service d'aide à domicile*

- Développement de la télégestion sur l'ensemble du territoire
- Création d'une antenne du service sur la commune d'Airaines
- Améliorer la lisibilité du service
- Mise en place à compter du mois d'avril du service de portage de repas communautaire sur le Contynois
- Renouvellement des véhicules de portage de repas

c. *MARPA*

- Mise aux normes de l'alarme incendie
- Travaux de réfection de toiture, et de remise en état de la chaufferie
- Renouvellement de l'équipement de la cuisine
- Réflexion sur l'extension éventuelle de la MARPA

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande en quoi consiste la mutualisation d'actions avec l'EPISSOS.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, répond que la mutualisation d'actions concerne la culture, avec la possibilité de faire participer certaines catégories de résidents de l'EPISSOS à la politique culturelle de la CC2SO. Des actions de mobilité (ramassage de personnes en direction des ESAT) sont également envisagées, ainsi que la mise en place d'une cuisine centrale qui permettrait de desservir l'ensemble des bénéficiaires relevant de l'EPISSOS et de la CC2SO. Par ailleurs, des actions de coordination sont menées dans le cadre du SPASSAD, regroupant les services de soins infirmiers d'Airaines, de Poix-de-Picardie et les services d'aide à domicile. Les réflexions portent à la fois sur la mutualisation et de nouvelles ouvertures afin de créer une réelle dynamique entre l'EPISSOS et la CC2SO.

Marc DEWAELE, vice-président en charge du social, rappelle que l'EPISSOS assure également l'accueil des personnes âgées les plus dépendantes du territoire et que la CC2SO ne contribue pas à leur accueil. Il souligne que le travail dans les EHPAD auprès de ces personnes est de plus en plus difficile. Il demande si la CC2SO devrait ou non s'interroger sur la mise en place d'un PPI (plan pluriannuel d'investissement) de 150 000 à 200 000 euros pour améliorer la technicité dans ces établissements et faciliter le travail de leurs salariés dont les conditions de travail se dégradent et dont l'absentéisme est élevé. Le vieillissement de la population nécessite l'évolution du modèle actuel de prise en charge.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, déclare qu'il partage les propos de Monsieur Dewaele. Il est très favorable à un éventuel partenariat entre l'EPISSOS et la CC2SO, à condition que les relations entre les deux collectivités soient plus étroites et que les réunions du conseil de surveillance soient moins espacées. Ainsi, il semble que la création d'une cantine commune ne soit plus souhaitée par les résidents et que le maintien d'une cantine dans chaque EHPAD soit préféré. Ce sujet mérite une vraie concertation.

La Présidente observe que la création d'une cuisine centrale semblait faire consensus lors de la dernière réunion du conseil de surveillance.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, rappelle que les plans présentés lors de l'avant-dernière réunion comprenaient une cantine dans chaque EHPAD.

La Présidente répond que les liens ont sûrement besoin d'être retissés.

Béatrice DELHOMELLE, commune de Sénarpont, s'enquiert de la fréquence des formations des aides à domicile.

Marc DEWAELE, vice-président en charge du social, indique que les salariés bénéficient de plans de formation et d'incitations à la formation. Ils en profitent pleinement.

Béatrice DELHOMELLE, commune de Sénarpont, estime que les pratiques de certaines jeunes intervenantes ne sont pas appropriées (tutoiement et autres).

Marc DEWAELE, vice-président en charge du social, répond que ce type de sujet mérite d'être signalé et discuté.

Annie LOUVARD, commune de Gauville, demande des précisions sur la halte répit itinérante.

Marc DEWAELE répond que cette halte avait été imaginée dans le cadre du pôle excellence rurale pour porter la politique de l'aide à l'aidant. En effet, ce dernier a parfois besoin d'un relais pour se reposer.

Serge ZACHAREWICZ explique que cette halte répit itinérante serait constituée d'un autocar aménagé (acheté en occasion) et mutualisé avec le service jeunesse, pour une double utilisation.

Alain DESFOSES reprend la présidence de la séance et remercie Madame de WAZIERS.

→ Clarisse VAN OOTEGHEM, associée à Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du « scolaire » présente les orientations 2018 liées au scolaire :

- Réflexion sur l'organisation scolaire
- Dédoublage des classes de CP en REP+
- Mise en service de l'école de Namps-Maisnil
- Réflexion sur le rôle des syndicats scolaires et clarification des financements
- ENT : analyse de l'extension de ce service
- Acquisition de mobilier en renouvellement
- Mise à niveau de l'équipement informatique des écoles
- Poursuite du déploiement des TBI
- RASED / élaboration d'un budget dédié
- REP / prévision d'un budget dédié
- SISCO / étude de la participation de la CC2SO en lieu et place des communes

Périscolaire :

- Harmonisation des tarifications (cantines – garderies)
- Réflexion sur les horaires des garderies
- Etude sur la mise en place d'une cuisine centrale en lien avec l'EPISSOS

→ Valérie MOUTON, vice-présidente en charge de l'enfance jeunesse, indique qu'un accueil de mineurs le mercredi (matin, après-midi ou journée) sera mis en place en remplacement du périscolaire. La question du transport et de la restauration devra être tranchée. Au niveau de l'accueil des petites vacances, la mise en place d'ACM sur une même durée sur l'ensemble du territoire est envisagée. De plus, une uniformisation des restaurations pendant les vacances d'automne et de février est nécessaire. Les accueils en gestion associative seraient repris en régie.

Concernant les vacances d'été, les amplitudes horaires devront être uniformisées sur le territoire. L'accueil passerait à 4 semaines en juillet et l'offre d'accueils pour le mois d'août serait augmentée.

Des économies d'échelle seront réalisées, par exemple avec le regroupement de certains accueils proches.

Concernant la jeunesse, seules 4 structures sont identifiées pour l'accueil des adolescents, le développement de cette offre est envisagé à proximité des collèges. L'action menée à Poix-de-Picardie le vendredi est en déclin ; il convient de la redynamiser. Le renfort d'étudiants en Master 2 est proposé.

Concernant les associations, une uniformisation des aides est en cours de réflexion. Le recensement des associations a été demandé aux communes, mais seules 20 ont répondu à la CC2SO, sur les 120 communes sollicitées. Valérie MOUTON souligne l'importance de ce recensement.

Elle présente ensuite les projets d'investissement suivants :

- 1 autocar à aménager en accueil jeunes connecté. « Outil » mutualisé avec le service AMD »
- 3 véhicules 9 places. Pendant les périodes de vacances scolaires, ces véhicules seront mis à disposition des accueils. Hors périodes de vacances scolaires, ils seront dédiés aux associations du territoire et aux actions jeunesse.
- Matériel informatique. Équiper le service d'un portable, prévoir l'équipement de l'animateur jeunesse dans le cadre des animations/débats.
- Équipements ACM. Petits équipements pour les ACM et matériel de camping.
- Espace jeunesse Airaines = relocalisation
- Extension des locaux de la base de loisirs de Conty.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, confirme que le contact avec les associations est important. Il rappelle que sa commune a mis en place un conseil municipal des jeunes. Il propose que les jeunes assistent à une séance de Conseil communautaire.

Le Président accepte d'accueillir ces enfants lors d'une séance ultérieure.

→ James FROIDURE, vice-président en charge de la petite enfance, présente le projet de la halte-garderie itinérante Roul'Doudou autour du livre :

Objectifs :

- promouvoir le livre au sein de la halte-garderie
- sensibiliser les familles à l'intérêt du livre dès la petite enfance
- permettre un accès simple aux livres et aux médiathèques des communes

Proposer une ouverture sur l'extérieur :

- Sortie au zoo avec les familles
- Accès à un spectacle jeune public avec les familles

En ce qui concerne le relais d'assistante maternelle (RAM), les orientations sont en lien avec les projets d'agrément CAF. Pour mieux faire connaître les Relais assistants maternels du territoire et leurs services, il est envisagé de :

- créer un support de communication (type flyer) et diffusion
- Consolider les partenariats professionnels existants
- Développer la mission d'observatoire des pratiques et des besoins des familles (méthodologie de projet et phases préparatoires à la mise en place d'un Guichet Unique Petite Enfance).
- Diagnostic, audit de terrain et méthodologie de projet.

En ce qui concerne les Frimousses, les projets suivants sont proposés :

- Continuité des analyses de pratique débutées en 2017.
- Rénovation des locaux de l'étage
- Séances de piscine à l'AQUASOA
- Poursuite des ateliers parents/enfants :
- Labellisation écolo crèche :
 - o favoriser l'engagement en formant et en valorisant l'équipe,
 - o réduire l'impact environnemental de la structure,
 - o baisser les dépenses.

Par ailleurs, un projet transversal d'importance est envisagé : l'organisation d'un salon de la petite enfance.

→ Pascal BOHIN, vice-président en charge du tourisme, présente les actions de maintien et développement des animations touristiques sur le territoire en 2018.

Une nouvelle animation en substitution du concours photos est à l'étude avec la réalisation d'une exposition itinérante extérieure mettant en valeur les habitants du territoire. Un appel sera lancé aux communes afin d'identifier les figures locales.

Un bilan de la signalétique des entrées de village et des sites touristiques sera effectué. L'accompagnement pour la valorisation du patrimoine sera assuré par le biais de mise en place de panneaux et de *flash code*. Ce sujet sera abordé dans le cadre du diagnostic touristique, lequel pourrait être porté par le futur pôle métropolitain.

Une base de données sera constituée :

- Patrimoine historique (églises, chapelles, calvaires, châteaux, granges, bâtisses...), naturel (jardins, zones classées, arbres...), humain (personnalités célèbres, faits divers...), souvenirs (cimetières, stèles, faits de guerre...)

- Visite et reportage photo des hébergements touristiques, restaurants et sites touristiques.

Au bureau du tourisme situé sur l'aire d'autoroute A29 de Croixrault, une télévision et un présentoir des activités et animations du territoire seront installés. La carte touristique, les logos et les panneaux de renseignements seront mis à jour et le service sera présent lors de manifestations (festivals, Fête de la chaise, concours d'attelage, etc.).

Enfin, une étude des différentes solutions permettant la mise en œuvre du village touristique sur le Contynois sera réalisée. Une nouvelle date sera convenue au printemps afin de permettre à un promoteur de découvrir un site dans de bonnes conditions.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, indique que les amis du prieuré d'Airaines sont furieux car les panneaux indicateurs ne sont toujours pas installés.

Pascal BOHIN, vice-président en charge du tourisme, répond que ce sujet sera évoqué en commission tourisme et qu'une réponse sera apportée rapidement.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande si la CC2SO aurait vocation à intervenir sur l'organisation des foires agricoles organisées sur le territoire.

Le Président répond que cela paraît difficile.

Pascal BOHIN, vice-président en charge du tourisme, précise que la CC2SO pourra intervenir en termes de communication et de logistique.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande de l'aide pour l'acquisition des panneaux pour la déviation mise en place à cette occasion. Il demande si, pour ce type d'événement, la CC2SO pourrait acquérir du matériel de sécurisation pour ensuite le louer aux communes.

Le Président répond que la CC2SO va demander une subvention au département à ce sujet.

- Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, indique que la programmation prévoit 12 à 15 spectacles vivants répartis sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, la CC2SO bénéficie du soutien de réseaux permettant l'accès à des tarifs intéressants et des programmes variés. Pour le tout public, la saison se passe bien, l'affluence est satisfaisante. Pour le jeune public, 9 spectacles et 18 représentations sont prévus, avec des horaires spécifiques pour les écoles et les familles. En 2018, le Chahut Vert se déroulera du 24 au 26 août, il devra bénéficier des relais et du soutien des communes de la CC2SO. L'acquisition de gradins moins gourmands en main d'œuvre et plus confortables est en réflexion.

Par ailleurs, les animations dans les médiathèques sont poursuivies (Beaucamps-le-Vieux, Airaines, Poix-de-Picardie et Quevauvillers). Des appels à projets sont organisés afin d'apporter de l'aide aux communes qui le demandent.

En termes d'investissement :

- Extension du réseau des bibliothèques vers Conty, Oisemont, Oresmaux
- Renouvellement matériel informatique de la médiathèque de Quevauvillers - acquisition et renouvellement de mobiliers
- Acquisition de 10 tablettes numériques
- Création de boîtes à lire

Enfin, une démarche transversale baptisée « L'Art en territoire » sera mise en place pendant laquelle des œuvres contemporaines seront diffusées et exposées en partenariat avec l'artothèque d'Amiens.

Dominique BAILLEUL, commune d'Airaines, demande si trois comités des fêtes interviendront lors du Chahut vert, comme en 2016.

Rose-France DELAIRE répond que les comités des fêtes intéressés seront les bienvenus.

Albert NOBLESSE propose l'église de Dreuil comme lieu d'exposition d'œuvres contemporaines.

- Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, indique que dans le cadre de l'éolien public la création de la SEM « énergie renouvelable » sera effectuée dans le courant de l'année 2018. Suivront le lancement des études environnementales préalable à la réalisation du parc éolien puis la mise en œuvre d'une consultation pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Une réflexion quant à l'intégration dans les PLUi d'OAP dans le domaine de l'éolien sera menée. Il précise que le Préfet vient de rejeter les dispositions qu'avait prévues le PLUi d'Ailly-sur-Noye dans le domaine de l'éolien en arguant du fait qu'un territoire ne peut exclure la quasi-totalité du potentiel de développement éolien.

En ce qui concerne l'élaboration d'un projet de territoire, la mise en œuvre d'une réflexion transversale tous domaines de compétences confondus sera menée.

- Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, indique qu'il est proposé de poursuivre l'élaboration des PLUi sur chacun des trois territoires, de finaliser le règlement local de publicité et d'élaborer un protocole habitat à l'échelle de la CC2SO, pour planifier le développement démographique du territoire en transversalité avec la commission habitat.
- Sylvain MANACH, vice-président en charge de l'habitat, explique qu'en 2018 il est envisagé de réaliser l'étude diagnostic du FIG (programme d'intérêt général), et de préparer le marché visant à choisir le bureau d'études chargé de la mise en œuvre de ce FIG. En 2018, le dispositif mis en œuvre dans le cadre de l'OPAH par l'instruction de dossier « en diffus », avec le bénéfice de la caisse d'avance, sera maintenu.
- François THIVERNY, vice-président en charge des équipements sportifs, présente ses projets pour 2018, avec en premier lieu la poursuite de l'étude quant à l'intégration des gymnases dans le domaine communautaire.

Au niveau d'Aquasoa, les travaux suivants sont envisagés :

Amélioration espace remise en forme :

- Nouveaux appareils cardio et musculation (poulies vis-à-vis, escalier sans fin, banc)
- Installation de ventilateurs

Amélioration espace « bien-être » :

- Installation d'une sonorisation indépendante
- Installation d'un variateur de lumière espace douce heure

Amélioration espace aquatique :

- Structure gonflable dans le bassin sportif
- Petits Matériels pédagogique
- Tapis de protection MNS
- Animations soirées (Soirée année 80, cinéma, Halloween, Familiale)
- Lecteur Mp3

Amélioration de la sécurité :

- Remplacement du défibrillateur
- Talkie-Walkie Supplémentaire

Amélioration de l'accueil :

- Rangement supplémentaire dans la banque d'accueil
- Installation d'un présentoir et porte-parapluie
- Diffusion de contenu commercial sur écran
- Amélioration du contrôle des abonnés
- Installation d'une table à langer WC accueil
- Installation d'une enseigne en film micro perforé

Amélioration espace extérieur :

- Matériel technique (tondeuse + outillage portatif)
- Matériel de manutention (transpalette, fourche)

Amélioration de l'espace personnel/administratif :

- Casiers supplémentaires vestiaires personnel
- Matériel de bureau (armoires, petits matériels)

- Réalisation du golf miniature

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, explique que plusieurs personnes ont regretté l'absence d'un coach sportif dans l'espace de remise en forme, notamment pour expliquer comment utiliser convenablement le matériel. Par ailleurs, il s'étonne de l'acquisition de matériel technique alors que la CC2SO en a déjà.

François THIVERNY, vice-président en charge des équipements sportifs, répond que la personne en charge du service technique doit assurer l'entretien des espaces verts.

Le Président explique que dans le cadre du marché, l'entreprise qui a réalisé l'espace vert de la piscine était chargée de son entretien au cours de l'année écoulée. L'acquisition du matériel (tondeuse, perceuse, etc.) paraît nécessaire.

Vincent DEMAREST objecte que la CC2SO compte déjà un service technique et il estime que vouloir occuper salarié à tout prix entre en contradiction avec le besoin de réaliser des économies.

Le Président répond qu'il n'est pas question d'occuper cette personne à tout prix. L'entretien des espaces verts de la piscine fait partie de son travail, tout comme l'entretien et la maintenance des bâtiments. Par ailleurs, l'embauche d'un coach à la piscine n'est pas à l'ordre du jour car il convient de veiller à ne pas fragiliser l'association de musculation de Poix-de-Picardie.

Le défibrillateur est en panne, il va être remplacé. Ce matériel provient de l'ancienne piscine de Poix-de-Picardie.

→ François ROUILLARD, vice-président en charge de la communication, précise que le prochain numéro de Lien communautaire paraîtra prochainement. Il indique qu'en 2018 le service communication publiera une brochure expliquant les compétences de la communauté de communes. Pour améliorer la présence visible de la CC2SO sur le territoire, il est envisagé d'installer dans les bourgs-centres des panneaux lumineux diffusant son actualité. Ce chantier se déroulerait sur 3 ans.

Concernant l'affichage règlementaire des communes, une enquête sera effectuée auprès des communes afin de recueillir leurs éventuels besoins en la matière.

Le site Internet de la CC2SO et du centre aquatique AQUASOA sont en construction, ils seront livrés fin du premier semestre 2018.

Au niveau de l'investissement matériel, pour optimiser le fonctionnement de la presse numérique, il est proposé l'acquisition d'une rainureuse afin d'obtenir un pliage des documents de qualité professionnelle. De même, il est proposé l'acquisition d'un massicot électrique, la climatisation des locaux recevant la presse numérique, et l'achat de kakémonos pour signaler la présence de la CC2SO lors de différentes manifestations.

Le Président présente les projets de la communauté de communes en matière de développement économique. La communauté de communes assurera l'organisation de la Fête de la chaise à compter de cette année ; sa thématique sera élargie à l'ensemble des métiers du bois.

Pour répondre à une demande existante sur le territoire, il est proposé la création d'un hôtel d'entreprises ou pépinière d'entreprises, afin de faire office de « couveuse » et être également un lieu d'aide au développement d'activités économiques. À ce jour un certain nombre de jeunes entrepreneurs du territoire nous ont sollicités pour la réalisation d'un tel équipement.

En matière de développement agricole, la création d'une SEM a été proposée à l'occasion du dernier conseil communautaire pour permettre à un groupe d'agriculteurs de s'investir dans la production légumière. Une coopérative sous la forme d'une SICA devrait voir le jour. Dès constitution de cette dernière, une présentation exhaustive du projet sera faite aux élus lors d'une séance informelle du Conseil communautaire au cours de laquelle un bilan du fonctionnement pourrait également être effectué.

Par ailleurs, un comité de suivi des friches du territoire va être installé, il devra rendre compte de ses réflexions devant la commission « urbanisme ». Pour information, une étude est en cours à l'initiative de la CC2SO afin de mesurer sur la friche de « PIC industrie », à Airaines, la pollution de la nappe et de l'air. En fonction des résultats, un plan de gestion (avec la possibilité d'une vente) sera établi.

Concernant les aides directes aux entreprises dans le cadre d'un conventionnement avec la Région, il est proposé une enveloppe de 50 000 € pour le développement d'activités économiques sur notre territoire. Ces aides ne peuvent être attribuées que dans les cas suivants :

- aide à la création-reprise d'entreprises innovantes et industrielles (subvention)
- aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services (avance remboursable)
- aide au développement des PME industrielles et de services à haute VA (avance remboursable)

En outre, 3 dispositifs « sur-mesure », au cas par cas, sont envisagés :

- aide au développement des grandes entreprises (subvention)
- aide à l'implantation (subvention)
- aides aux entreprises en consolidation financière (avance remboursable)

Concernant le FISAC, le Président indique que le territoire de la CC2SO a été retenu dans le cadre de l'appel à projets de l'État et a obtenu une subvention de 178 000 euros répartie sur 3 ans. Pour 1 euro octroyé par l'État, la CC2SO devra investir 1 euro. Un comité de pilotage – composé d'élus et de représentants des commerçants du territoire – a été mis en place et sera chargé de l'attribution des aides.

Pour conclure cette présentation, le Président indique que le budget sera voté les 18, 19 et 20 mars 2018.

Le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2018.

3.2. Modification de l'affectation de résultat du budget principal 2017

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que la Préfecture a demandé une modification de l'affectation de résultat prévue pour le BP 2017 en y intégrant les restes à réaliser de l'année 2016. Cette modification aura une incidence sur le virement à la section d'investissement du BP 2017, ce dernier étant diminué des restes à réaliser.

80630 Code INSEE	C.C.2.S.O. PRINCIPAL Résultat cumulé - MODIFICATIF	2016
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de membres exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 444 667.52
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> R 002 du compte administratif (si excédent)	2 745 815.97
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	5 190 483.49
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	- 1 270 205.99
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	- 2 232 810.57
Besoin de financement = e + f	- 3 503 016.56
AFFECTATION (2) = d.	5 190 483.49
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	3 503 016.56
3) Report en fonctionnement R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	1 687 466.93
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

En l'absence de question ou remarque, le Président propose de voter sur ces modifications.

Le Conseil communautaire par 113 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (BODERAU Etienne + pouvoir de DUTITRE Philippe, STOTER Jean-Jacques, BAUDEN Jean-Philippe, FENELON Catherine) et 9 non-participations au vote, approuve la modification de l'affectation de résultat ci-dessous.

3.3. Budget principal : DM n° 3

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente la délibération modificative suivante, consécutive à la modification de l'affectation de résultat précédemment examinée.

Decision Modificative				
Organisme :	CC2SO	Page 1 sur 3		
Budget :	CC2SO PRINCIPAL			
Compte	Libellé	Décision Modificative	Calcul	Observations
	Exercice	2017	0	0
	Période			
	Arrêté le			
Critères				
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Imputation				
F	FONCTIONNEMENT			
D	DEPENSE		-2 232 810,57	-2 232 810,57

Decision Modificative

Organisme: CC2SO

Page 2 sur 3

Budget: CC2SO PRINCIPAL

Compte	Libellé	Décision Modificative	Calcul	Observations
	Exercice	2017	0	0
	Période			
	Arrêté le			

R	RECETTE	-2 232 810,57	-2 232 810,57	
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	-2 232 810,57	-2 232 810,57	
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	-2 232 810,57	-2 232 810,57	

Decision Modificative

Organisme: CC2SO

Page 3 sur 3

Budget: CC2SO PRINCIPAL

Compte	Libellé	Décision Modificative	Calcul	Observations
	Exercice	2017	0	0
	Période			
	Arrêté le			

I	INVESTISSEMENT			
R	RECETTE	0,00	0,00	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-2 232 810,57	-2 232 810,57	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-2 232 810,57	-2 232 810,57	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 232 810,57	2 232 810,57	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 232 810,57	2 232 810,57	

En l'absence de question ou remarque, le Président propose de voter sur ces modifications.

Le Conseil communautaire par 120 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (STOTER Jean-Jacques, BAUDEN Jean-Philippe, FENELON Catherine) et 4 non-participations au vote, invite son Président à réaliser les mouvements de crédits suscités sur le budget principal.

3.4. Budget annexe SPANC : DMI n° 2

Madame de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits suivants sur le budget annexe « SPANC » pour l'exercice 2017.

Decision Modificative			
Organisme : CC2SO		Page 1 sur 1	
Budget : ASSAINISSEMENT			
Compte	Libellé	Decision Modificative	Calcul
		2017	0
	Exercice		
	Période		
	Arrêté le		
			0

Critères

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Imputation

F	LIBELLÉ		
D	DEPENSE	0,00	0,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 000,00	30 000,00
61528	Autres	30 000,00	30 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	-30 000,00	-30 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	-30 000,00	-30 000,00

Elle explique que, d'un point de vue réglementaire, les dépenses imprévues ne doivent pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. C'est pourquoi il est proposé d'affecter la somme de 30 000 € prévue au chapitre 022 sur le compte 61528 intitulé « autres dépenses ».

En l'absence de question ou remarque, le Président invite le Conseil communautaire à voter sur ces modifications.

Le Conseil communautaire par 115 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (BODERAU Etienne + Pouvoir de DUTITRE Philippe, STOTER Jean-Jacques, PERIMONY Yves, BAUDEN Jean-Philippe, FENELON Catherine) et 6 non-participations au vote, invite son Président à réaliser les mouvements de crédits suscités sur le budget annexe SPANC.

3.5. Mise en place d'une procédure de recouvrement par le Trésor Public.

Le Président explique qu'à l'origine de l'OPAH, le montant de la caisse d'avance lié aux subventions de l'ANAH et du Conseil Départemental était directement versé aux propriétaires qui procédaient aux règlements des entreprises étant intervenues sur leur chantier. Or à ce jour, M. et Mme DUBOIS résidant aujourd'hui à Poix-de-Picardie, n'ont pas réglé leurs factures d'un montant total de 13 035,33 € pour une habitation réhabilitée à Croixrault et que le couple a mise en vente. Ces personnes n'ayant pas répondu aux mises en demeure de la Communauté de Communes, le Conseil communautaire est invité à autoriser son Président à recouvrer cette somme via la Trésorerie.

En l'absence de question ou remarque, le Président invite le Conseil communautaire à voter sur cette proposition.

Le Conseil communautaire par 113 voix POUR, 1 voix CONTRE (GUILBERT Jackie), 3 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique + pouvoir de LENEL Marcel, BON Linda) et 9 non-participations au vote, approuve la mise en place d'une procédure de recouvrement via la Trésorerie concernant toute personne n'ayant pas respecté les critères d'attribution des subventions ANAH, départementales et de la CC2SO.

4. GEMAPI

4.1. Désignation de deux délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Airaines pour la commune d'Allery

Le Président indique que la Préfecture, dans son arrêté du 22/12/2017, a porté modification de la liste des collectivités membres du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines, consécutif au transfert de la compétence GEMAPI ; suite à l'adhésion de la commune

d'Allery, il revient au conseil communautaire d'élire deux délégués parmi les conseillers municipaux de la commune d'Allery, lesquels s'ajouteront aux 6 déjà désignés.

Le Président propose de procéder à la désignation des deux délégués manquants : Monsieur LAMOTTE et Monsieur BAYARD Léon.

En l'absence de question ou remarque, le Président invite le Conseil communautaire à voter sur ces désignations.

Le Conseil communautaire par 119 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (BODERAU Etienne + pouvoir de DUTITRE Philippe, LECLERE Jean-Claude, LEDAIN Rose-Marie) et 3 non-participations au vote, élit M. Bernard LAMOTTE et M. BAYARD Léon en qualité de délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Airaines.

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5.1. ZAC / Vente de terrain / Ste Del Monte

Le Président explique que la société Del Monte a annoncé à Versailles par la voix de son PDG son installation à Croixrault. L'entreprise prévoit une extension de son activité et à ce titre elle entend procéder à l'acquisition d'une superficie de 3 ha supplémentaires sur la ZAC de la Mine d'Or qui s'ajouteront aux 2 ha initialement acquis. L'entreprise y produira des jus de fruits et installera une unité de surgélation. Le permis modificatif est en cours de dépôt, les travaux devraient démarrer cette année. Del Monte envisage ainsi de doubler le nombre d'emplois initialement prévus, soit 300 au total.

Le Président propose de céder ces terrains au prix de 6 euros par m², au lieu des 9 euros préconisés par France Domaine. Il précise qu'une différence de plus ou moins 15 % est tolérée et ajoute que le nombre de créations d'emplois en perspective justifie un rabais supplémentaire.

Le Président invite en séance les délégués à l'autoriser à revêtir de sa signature le compromis à intervenir ainsi que tous actes ultérieurs jusqu'à la réalisation de l'acte authentique.

En l'absence de question ou remarque, le Président invite le Conseil communautaire à voter sur cette proposition.

Le Conseil communautaire par 115 voix POUR, 9 ABSTENTIONS (QUEVAUVILLERS Louis, BEAUCOURT Benoît, SINOQUET Céline, DEMAREST Vincent, PERIMONY Yves, SNAUWAERT Jean-Marie, BAUDEN Jean-Philippe, DELHOMELLE Béatrice, HESSE Hervé) et 2 non-participations au vote, autorise son Président à revêtir de sa signature le compromis à intervenir avec la Société DEL MONTE.

5.2. FISAC / Validation du règlement d'attribution des aides

Ce point retiré de l'ordre du jour.

6. URBANISME

6.1. Participation financière des communes dans le cadre d'une modification de PLU.

Le Président rappelle qu'il a été acté le fait que dans le cadre d'une modification de PLU, la participation des communes était sollicitée à hauteur de 50 % du coût de la procédure. Jusqu'alors ces délibérations étaient prises au cas par cas. Il est proposé de prendre une délibération de portée générale et d'acter le fait que toute procédure de modification entraînera une participation de la commune à hauteur de 50 % du coût de la modification.

En l'absence de question ou remarque, le Président invite le Conseil communautaire à voter sur cette proposition.

Le Conseil communautaire par 115 voix POUR, 3 voix CONTRE (DUMEIGE Yannick, GAILLET Gérard, VERDURE Hervé), 4 ABSTENTIONS (de MONCLIN Arnaud, VAQUER Florence, PERIMONY Yves, BAUDEN Jean-Philippe) et 4 non-participations au vote, acte le fait que toute procédure de modification entrainera une participation de la commune demanderesse à hauteur de 50%.

6.2. Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales – Territoire de la région de Oisemont.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, explique qu'il est proposé de conclure un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'AMEVA pour la réalisation d'une étude relative au schéma directeur de gestion des eaux pluviales s'inscrivant dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la région d'Oisemont. Comme pour les études menées pour les PLUi du Contynois et du Sud-Ouest amiénois, l'AMEVA propose l'élaboration d'un porter à connaissance, l'élaboration du cahier des charges de l'étude et l'accompagnement de toute la phase de réalisation de l'étude. Une partie du diagnostic sera sous-traitée par l'AMEVA à l'EPTB Bresle, pour les communes majoritairement situées dans le bassin versant de la Bresle. Le coût de cette assistance est de 11 735 euros hors taxes (14 082 euros ttc). La mission devrait s'étaler sur les années 2018 et 2019.

Le Président invite les délégués à l'autoriser à revêtir de sa signature le contrat à intervenir.

En l'absence de question ou remarque, le Président invite le Conseil communautaire à voter sur cette proposition.

Le Conseil communautaire par 107 voix POUR, 3 voix CONTRE (PRAT Philippe DUCROCQ Sylvie, LAROCHE Denis), 11 ABSTENTIONS (SOUILLON Gilles, BODERAU Etienne + pouvoir DUTITRE Philippe, DUMEIGE Yannick, de MONCLIN Arnaud, DEMAREST Vincent, PERIMONY Yves, LECLERE Jean-Claude, VILTART Vincent, HOUAS Jean-Claude, MAGNIER Patrick) et 5 non-participations au vote, autorise son Président à revêtir de sa signature le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'AMEVA pour la réalisation d'une étude relative au schéma directeur de gestion des eaux pluviales s'inscrivant dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la région d'Oisemont à intervenir.

7. SCOLAIRE

7.1. Tarification cantine école d'Allery

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, explique que dans le cadre de l'intégration de la commune d'Allery au sein de la CC2SO, il convient de fixer la tarification de la cantine de l'école pour cette commune. Le prix du repas était fixé à 2.60€, il est proposé de maintenir cette tarification dans l'immédiat (ils pourront être modifiés ultérieurement).

Par ailleurs, il convient également de fixer les tarifs du périscolaire. Ceux-ci sont calculés en présence réelle, à la demi-heure de présence et en fonction du quotient familial :

- Quotient familial / 0 à 400 / 401 à 600 / plus de 600
Tarif à la ½ heure / 0,60 €/ 0,75 € / 0,85 €

Il est proposé d'entériner ces tarifications dans l'attente d'une harmonisation ultérieure.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, s'enquiert du coût des repas dans la communauté de communes.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, répond que ces coûts sont compris entre 3,20 euros et 4,40 euros.

Catherine FENELON, commune d'Allery, explique que dans sa commune le tarif du repas était de 3,05 euros et que la CABS l'a fait baisser à 2,60 euros (pour le scolaire, mais pas pour le périscolaire).

En l'absence de question ou remarque supplémentaire, le Président invite le Conseil communautaire à voter sur ces tarifications.

Le Conseil communautaire par 114 voix POUR, 1 voix CONTRE (POUSSIN Jean-Pierre), 7 ABSTENTIONS (PRAT Philippe, BODERAU Etienne + pouvoir DUTITRE Philippe, CHELLE-POIRET Sabine, VASSEUR Dany, LEDAIN Rose-Marie, HESSE Hervé) et 3 non-participations au vote, fixe la tarification ci-dessus pour la cantine scolaire de la commune d'ALLERY.

7.2. Participation des communes au SISCO de Beaucamps-le-Vieux

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, indique que, par tradition, l'ex-Communauté de Communes de la Région de Oisemont cotisait pour ses communes auprès de différents SISCO pour l'utilisation des gymnases. Il en va ainsi des communes de Sénarpont, Saint-Léger-Sur-Bresle, Saint-Aubin-Rivière, Nesle-L'Hôpital, Le-Mazis, Inval-Boiron, Fresneville qui fréquentaient le SISCO de Beaucamps-Le-Vieux. Il en va de même de la commune de Framicourt pour le gymnase de Gamaches, ainsi que des communes suivantes pour le SISCO d'Airaines : Avesnes-Chaussoy, Epaumesnil, Etrejust, Heucourt-Croquoison et Allery sur la Baie de Somme. Ce dispositif ne concernant que les communes du territoire de la région d'Oisemont, il convient d'uniformiser la procédure. Compte tenu du fait que ce dispositif n'a pas de similitude sur le territoire du Contynois et du Sud-Ouest Amiénois, il est proposé de laisser à la charge des communes du territoire de la région de Oisemont citées plus haut la cotisation auprès des SISCO.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, demande si le transfert de compétence interviendra.

Le Président répond que la CC2SO y travaille ; il ajoute qu'elle dispose de 2 ans après la fusion pour le faire.

En l'absence de question ou remarque supplémentaire, le Président invite le Conseil communautaire à voter sur cette proposition.

Le Conseil communautaire par 112 voix POUR, 8 voix CONTRE (BOUDERNEL Gilles, BEAUCOURT Roger, DUCROCQ Sylvie, GAMBIER Mariel, VAQUER Florence, HOUAS Jean-Claude, VERDURE Hervé, LAMOTTE Bernard), 2 ABSTENTIONS (LECUYER Jean-Claude, MICHAUX Colette) et 2 non-participations au vote, approuve le laisser à charge des communes du territoire de la région de Oisemont pour les cotisations auprès des différents SISCO.

8. EQUIPEMENT AQUATIQUE

8.1. Tarifications diverses

François THIVERNY, vice-président en charge des équipements sportifs, explique que pour renforcer l'offre commerciale d'AQUASOA, il est proposé de mettre en place les tarifications suivantes :

- **Tarification de l'espace remise en forme pour le Judo Club de Poix-de-Picardie**
 - 220 € par trimestre (11 créneaux à 22 €/heure)
- **Nouvelles tarifications en accès illimité sur les activités**
 - Pass mensualisé illimité Activité basic + espace aquatique : 35€/mois
 - Pass annuel illimité Activité basic + espace aquatique : 420€

Enrichissement de l'offre Pass mensualisé et annuel Eldorado avec les cours basic en illimité et 2 cours premium hebdomadaire -> pas de changement tarifaire

- **Offres commerciales**

- Offre de parrainage : 1 mois offert au parrain pour tout achat du filleul d'un pass annuel ou mensualisé (6 mois minimum d'engagement)
- Pack promotionnel natation (1 maillot de bain + 1 bonnet + 1 paire de lunettes) : - 10%
- 10 entrées ou activités achetées = 2 offertes
- 10 entrées achetées (au choix) = 1 entrée offerte (1 espace au choix)
- Frais de dossier offert (25€) pour tout abonnement mensualisé
- Semaine de la découverte (gratuité des activités)
- - 50% sur les activités (tarif 4€ prix d'une entrée)
- 1 mois offert Remise en Forme ou bien être pour tout pass annuel (1 ou 2 espaces) acheté
- Offre Saint valentin :
 - 1 entrée Bien être offerte pour 1 achetée
 - 1 entrée 2 espaces offerte pour 1 achetée
- Offre fêtes des mères/pères/grand-mères/grands-pères : 1 entrée un espace offert pour 1 entrée adulte et 1 enfant achetée

• **Politique sociale agents communautaires**

Billetterie unitaire sur les tarifs CE votés accessibles aux agents :

- Entrée aquatique Adulte / Enfant : 3€ /2€ au lieu de 4€/2.70€ prix public
- Entrée 2 espaces : 8€ au lieu de 10€ prix public
- Entrée 3 espaces : 10€ au lieu de 12€ prix public.
- Offres mensualisées à destination uniquement des agents :
- Pass mensualisé 2 espaces : 16€ au lieu de 25€ (frais de dossiers offerts)
- Pass mensualisé 3 espaces 25€ au lieu de 40€ (frais de dossiers offerts)
- Pass Aquatique + cours illimité basic : 25€ au lieu de 35€ (frais de dossiers offerts)
- Pass Eldorado (3espaces) + cours illimité basic + 2 cours hebdomadaire premium : 40€ au lieu de 50€ (frais de dossiers offerts).

Richard DOINEL, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande pourquoi ces dispositions sont prises en faveur des agents communautaires alors qu'ils bénéficient déjà du CNAS auquel la CC2SO a adhéré. Il estime que cette disposition est de nature à contrevenir à l'équité entre les populations de la Communauté de communes.

Le Président répond que cette politique est en ligne avec la volonté de travailler en bonne intelligence avec les agents de la CC2SO.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, demande que cette disposition soit étendue à l'ensemble des personnels communaux.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, demande si les salariés sujets à l'absentéisme bénéficieront de ces dispositions. Il souhaite que les salariés de CC2SO ne soient pas encouragés à l'absentéisme.

Le Président souhaite éviter que ces tarifications sociales remettent en cause les offres commerciales et nouvelles tarifications.

Benoît BEAUCOURT, commune d'Avesnes-Chaussoy, estime que cette tarification au bénéfice des salariés de la Communauté de communes pénalise les autres habitants du territoire qui n'en profitent pas.

Le Président estime que cet équipement sportif, par sa proximité, offre de fait un avantage aux habitants du territoire. Il ajoute que la gestion des tarifs différenciés est coûteuse en temps passé.

Benoît BEAUCOURT objecte que cette gestion est d'ores et déjà nécessaire.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, estime que les agents des communes ayant adhéré au comité technique commun de la CC2SO devraient bénéficier de ce tarif également.

Le Président propose de retirer la disposition relative aux agents salariés de la Communauté de Communes et de voter sur les autres tarifications.

En l'absence de question ou remarque supplémentaire, le Président invite le Conseil communautaire à voter sur ces tarifs et offres commerciales, excepté sur la « politique sociale agents communautaire ».

Le Conseil communautaire par 98 voix POUR, 3 voix CONTRE (TEN Alexis, MORAIN Bernard, VERDURE Hervé), 9 ABSTENTIONS (BODERAU Etienne + pouvoir de DUTITRE Philippe, MOYENS Jean-Pierre, CHELLE-POIRET Sabine, NOPPE Robert, PERIMONY Yves, TRABOUILLET Romuald, LEDAIN Rose-Marie, LECLERCQ Geneviève) et 6 non-participations au vote, fixe la tarification ci-dessus des droits d'entrées et activités relatives au fonctionnement du centre AQUASOA.

9. ENFANCE-JEUNESSE

9.1. Tarification des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

Valérie MOUTON, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, indique que dans le cadre de la prise de compétence afférente aux centres de loisirs, il est proposé de reconduire les tarifs pratiqués dans les centres, dans l'attente du vote du budget. Elle ajoute que les centres des communes d'Allery, d'Airaines et de Quevauvillers sont intégrés dans ces tarifs.

Elle propose donc de fixer la grille tarifaire des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) ainsi qu'il suit :

Tarifs ACM : Coût par enfant

Tarifs pour les enfants résidents ou scolarisés dans l'ex-canton de Conty (sorties incluses)

		Jour	1 sem	2 sem	3 sem	4 sem	5 sem	6 sem
Été et petites vacances	Tarif A	7,00 €	29,00 €	55,00 €	79,00 €	101,00 €	120,00 €	137,00 €
	Tarif B	8,00 €	34,00 €	65,00 €	94,00 €	121,00 €	145,00 €	167,00 €
	Tarif C*	10,00 €	44,00 €	85,00 €	124,00 €	161,00 €	195,00 €	227,00 €

*Les enfants en vacances chez un parent proche résidant dans le canton (grands-parents, oncles, tantes...) bénéficient du tarif C pour les vacances scolaires.

Tarifs séjours (3nuits) : tarif unique de 67,50 €

Tarifs pour les enfants résidents à l'extérieur de l'ex-canton de Conty (sorties incluses)

		Jour	1 sem	2 sem	3 sem	4 sem	5 sem	6 sem
Été et petites vacances	Tarif A	10,00 €	44,00 €	85,00 €	124,00 €	161,00 €	195,00 €	227,00 €
	Tarif B	15,00 €	70,00 €	130,00 €	180,00 €	230,00 €	280,00 €	320,00 €
	Tarif C	20,00 €	90,00 €	150,00 €	200,00 €	250,00 €	300,00 €	340,00 €

	Ressortissants CAF
Tarif A	QF<500
Tarif B	501<QF<1500
Tarif C	1501<QF<ET +

Quotient familial (QF) = revenu net du foyer fiscal / Nombre de parts

Aide de la CAF (aides aux loisirs de 2,80€/jour) déductible pour les familles bénéficiaires.

Allery (tarifs à la journée)

Tarifs à la journée (QF)	QF 0 à 800		QF + de 800	
	Allery "territoire de la CC2SO"	Extérieurs "territoire de la CC2SO"	Allery "territoire de la CC2SO"	Extérieurs "territoire de la CC2SO"
1er enfant	4,10 €	4,50 €	4,30 €	4,90 €
2ème enfant	3,80 €	4,30 €	4,10 €	4,50 €
3ème enfant	3,50 €	4,10 €	3,85 €	4,30 €
Enfant suivant	3,20 €	4,10 €	3,55 €	4,30 €

2,80 € par jour de présence sont déduits pour les bénéficiaires CAF

Repas cantine : 3,05 € / jour

Airaines (tarifs à la semaine)

Tarifs à la semaine (QF)	Airaines "territoire de la CC2SO"	Extérieurs "territoire de la CC2SO"
QF 0 à 455 €	31,00 €	37,00 €
QF de 456 € à 629 €	33,00 €	39,00 €
QF de 630 à 800 €	35,00 €	41,00 €
QF 801 € et +	37,00 €	43,00 €

Dans le cadre d'une semaine avec un jour férié, le tarif semaine sera proratisé.

2,80 € par jour de présence sont déduits pour les bénéficiaires CAF

Repas cantine : 4 € / jour

Beaucamps-Le-Vieux (Inscription à la journée)

Tarifs à la journée / QF	Coût sans repas/jour	Coût famille bénéficiaire CAF sans repas/jour	Repas/jour	Coût avec repas/jour	Coût famille bénéficiaire CAF avec repas/jour
0 à 600 €	4,40 €	1,60 €	3,20 €	7,60 €	4,80 €
601 à 750 €	4,80 €	2,00 €		8,00 €	5,20 €
751 à 800 €	5,20 €	2,40 €		8,40 €	5,60 €
801 à 1400 €	5,20 €			8,40 €	
1401 € et plus	6,40 €			9,60 €	

Gauville (Inscription possible à la journée. Le montant du repas de 3,80 € est compris dans le tarif journée).

Tarifs à la journée/QF	Coût avec repas /jour	Coût famille bénéficiaire CAF avec repas/jour
Quotient familial de 0 à 550 €	8,10 €	5,30 €
Quotient familial de 551 € à 649 €	8,70 €	5,90 €
Quotient familial de 650 € à 800 €	9,30 €	6,50 €
Quotient familial 801 € et plus	9,90 €	

Molliens-Dreuil (les inscriptions se font à la semaine).

Tarifs à la semaine(QF)	Coût sans repas/ semaine	Repas/ jour
0 à 450 €	37,00 €	

450 à 800 €	42,00 €	3,80 €
Plus de 801 €	47,00 €	

Dans le cadre d'une semaine avec un jour férié, le tarif semaine sera proratisé.
2,80 € par jour de présence sont déduits pour les bénéficiaires CAF

Poix-de-Picardie (Inscription à la semaine).

Coût du repas (vacances de printemps 4€/jour)

QF	Coût sans repas/semaine
0-600	18,40 €
601-750	19,40 €
751-800	23,50 €
801-1050	23,50 €
1051-1400	25,50 €
1400 et +	27,50 €

Dans le cadre d'une semaine avec un jour férié, le tarif semaine sera proratisé.

2,80 € par jour de présence sont déduits pour les bénéficiaires CAF

Repas cantine : 4 € / jour

Quevauvillers (les inscriptions se font à la semaine).

Tarifs	Semaine 4 jours	Semaine 5 jours
Qf inférieur à 564 €	20,00 €	25,00 €
Qf compris entre 564 € et 916 €	22,00 €	27,50 €
Qf supérieur à 916 €	24,00 €	30,00 €
Prix du repas	3,90 € par jour et par enfant (tarif unique)	

Aide de la CAF (aides aux loisirs de 2,80€/jour) déductible pour les familles bénéficiaires.

NB : Liomer (Association Familiale du Liger): coût du repas 3,20 € /j/enfant perçu par la CC2SO.

Oisemont (Inscription à la semaine)

Enfant résidant du territoire

QF	Tarif/ semaine sans repas	Tarif/ semaine sans repas Bénéficiaire CAF
0 à 750 €	31,00 €	17,00 €
751-800 €	33,00 €	19,00 €
Plus de 801 €	35,00 €	

Enfant résidant hors territoire

QF	Tarif/ semaine sans repas	Tarif/ semaine sans repas Bénéficiaire CAF
0 à 750 €	41,00 €	27,00 €
751-800 €	43,00 €	29,00 €
Plus de 801 €	45,00 €	

Dans le cadre d'une semaine avec un jour férié, le tarif semaine sera proratisé.

2,80 € par jour de présence sont déduits pour les bénéficiaires CAF

Repas cantine : 2 € / jour

En l'absence de question ou remarque, le Président invite le Conseil communautaire à voter sur ces tarifs, lesquels resteront valables tant qu'ils n'auront pas été révisés.

Le Conseil communautaire par 99 voix POUR, 1 voix CONTRE (VERDURE Hervé), 7 ABSTENTIONS (PRAT Philippe, BODERAU Etienne + pouvoir de DUTITRE Philippe, DUMEIGE Yannick, PERIMONY Yves, HESSE Hervé, HETROY Maxime) et 9 non-participations au vote, fixe le tarif des Accueils Collectifs de Mineurs tel que repris ci-dessus, lesquels resteront valables tant qu'ils n'auront pas été révisés.

9.2. Convention de partenariat avec la crèche associative « sucres d'orge » de Conty

James FROIDURE, vice-président en charge de la petite enfance, explique qu'il est proposé de renouveler la convention de partenariat entre la Communauté de communes Somme Sud-Ouest et la crèche associative « Sucres d'orge » de Conty sur la base d'une subvention calculée à 2,45 € de l'heure de garde par enfant de moins de 5 ans habitant le territoire de la Communauté de communes. Cette subvention ne sera versée que sur production du bilan de l'année 2017 et du budget prévisionnel 2018.

En l'absence de question ou remarque, le Président invite le Conseil communautaire à se prononcer sur ce renouvellement cette convention.

Le Conseil communautaire par 103 voix POUR, 1 voix CONTRE (VERDURE Hervé), 7 ABSTENTIONS (BODERAU Etienne + pouvoir de DUTITRE Philippe, DUMEIGE Yannick, PERIMONY Yves, LECLERE Jean-Claude, LECLERCQ Geneviève, VILTART Vincent) et 5 non-participations au vote, autorise le Président à renouveler la convention de partenariat avec la crèche associative « Sucres d'orge » de Conty.

10. VOIRIE

10.1. Conventions de mandat

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, explique qu'il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur les conventions de mandat ci-dessous :

- **Molliens-Dreuil** : travaux d'aménagement de la plateforme du city-stade pour un montant de travaux s'élevant à 14 648,61 € HT.
- **Eplossier** : travaux de voirie chemin de Poix pour un montant de travaux s'élevant à 15 650,64 € HT.
- **Allery** : travaux de voirie chemin d'Abbeville pour un montant de travaux s'élevant à 27 801,74 € HT.
- **Namps-Maisnil** : travaux de voirie chemin de la maladrerie à Namps-au-Val pour un montant de travaux s'élevant à 2 816,45 € HT.

Le Président invite le Conseil communautaire à délibérer sur ce point en séance et à l'autoriser à revêtir de sa signature les conventions à intervenir.

Le Conseil communautaire par 108 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (PRAT Philippe, FERTEL Jean-Jacques, PERIMONY Yves et LECLERE Jean-Claude) et 4 non-participations au vote, autorise son Président à revêtir de sa signature les conventions de mandat à intervenir avec les communes de Molliens-Dreuil, Eplossier, Allery et Namps-Maisnil.

10.2. Fonds de concours

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, explique qu'il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur les fonds de concours ci-après :

- Commune d'**Eplossier** : travaux de bordurage chemin de Poix - montant estimatif avant travaux : 24 847,30 € HT.
- Commune d'**Allery** : travaux de bordurage chemin d'Abbeville - montant estimatif avant travaux : 5 421,85 € HT.
- Commune de **Namps-Maisnil** : travaux de bordurage rue de la maladrerie à Namps-au-Val - montant estimatif avant travaux : 20 684,40 € TTC.

Le fonds de concours, versé par la commune, sera égal à 50 % du montant HT des travaux.

En l'absence de question ou remarque, le Président invite le Conseil communautaire à voter sur ce point.

Le Conseil communautaire par 106 voix POUR, 1 voix CONTRE (DUMEIGE Yannick), 3 ABSTENTIONS (PRAT Philippe, PERIMONY Yves et LECLERE Jean-Claude) et 6 non-participations au vote, décide de solliciter les fonds de concours auprès des communes ci-dessus et invite son Président à signer tout document se rapportant à la présente.

11. TRINOVAL

11.1. Désignation de délégués

Le Président explique que par arrêté du 12/12/2017, le préfet de la Somme a autorisé la commune d'Allery à se retirer du périmètre de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme à compter du 31/12/2017 pour adhérer à la CC2SO au 1^{er} janvier 2018. Avec l'adhésion d'Allery au sein de notre EPCI, la nouvelle population donne droit à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et suppléant pour représenter la CC2SO au Comité Syndical de Trinoval.

Le Président invite en séance le Conseil communautaire à procéder à la désignation de deux délégués. Il s'enquiert des candidatures.

Madame FENELON Catherine, commune d'Allery, présente sa candidature.

Monsieur LAMOTTE, commune d'Allery, présente sa candidature.

En l'absence d'autres candidatures, le Président invite le Conseil communautaire à procéder à l'élection de ces deux délégués à bulletin secret.

Le Conseil communautaire par 102 voix POUR, 6 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS et 3 non-participations au vote, désigne Madame FENELON Catherine en qualité de délégué titulaire et Monsieur LAMOTTE Bernard en qualité de délégué suppléant au sein de TRINOVAL.

12. QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

12.1 L'extension du périmètre de ramassage de Trinoval

Le Président explique que suite à l'arrivée de la commune d'Allery au sein de la CC2SO le préfet demande l'extension du périmètre de ramassage des ordures ménagères à la commune d'Allery.

En l'absence de question ou remarque, il propose de voter sur cette extension.

Le Conseil communautaire par 111 voix POUR, 1 ABSTENTION (LOUVARD Annie) et 3 non-participations au vote, approuve l'extension du périmètre de ramassage des ordures ménagères à la commune d'ALLERY.

12.2 Création d'emplois

Le Président explique que le centre social de Beaucamps-le-Vieux devient compétence communautaire à compter du 1^{er} avril 2018, or le directeur et le référent famille ne souhaitent pas intégrer la CC2SO, ce qui nécessite la création des deux postes suivants :

Directeur du centre social :

- Poste à temps complet